



École secondaire les Etchemins
3724, avenue des Églises
Lévis (Québec) G6X 1X4
Téléphone : (418) 834-2462
Courriel : etchemins@cssdn.gouv.qc.ca
Site internet : cssdn.gouv.qc.ca/esle



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

Date : Mercredi 11 septembre 2024
Heure : 19 h
Endroit : Salle Louis-Philippe Arcand (Auditorium)

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Présences :

Personnel :

Madame Sonia Bédard, directrice
Madame Émilie Gosselin Naud, directrice adjointe
Monsieur Pierre-Luc Dubois, directeur adjoint
Monsieur Denis Dionne, directeur adjoint
Madame Lynda Doiron, secrétaire de gestion

Présidente du CÉ 2023-2024 : Madame Laure Guéhéry

Parents : 152 parents étaient présents

1. Mot de bienvenue

Madame Sonia Bédard souhaite la bienvenue à tous les parents et les remercie d'être présents en si grand nombre, cela démontre bien l'implication des parents dans la vie scolaire de leur enfant.

C'est lors de cette assemblée générale annuelle de parents que nous procédons à la formation du CÉ de l'année en cours.

Madame Bédard se présente et invite les parents à s'impliquer au sein du Conseil d'établissement à raison de 6 séances par année. Il y a 5 postes à pourvoir.

Prérequis : Tout parent est admissible pourvu qu'il ait un enfant à l'école.

1.1 Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sonia Bédard que madame Lynda Doiron soit désignée secrétaire d'assemblée.

Madame Doiron accepte.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-24-25-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sonia Bédard fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Steve Guérin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-24-25-02

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 13 septembre 2023

II EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 13 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-24-25-03

4. Information aux parents

4.1 Concernant les instances du CSSDN et du conseil d'établissement CÉ / CP / CA

S'impliquer dans différents comités du CSSDN signifie assister aux rencontres et recevoir des infos privilégiées.

Conseil d'établissement : recevoir les informations privilégiées, approuver les documents officiels obligatoires pour l'école, comprendre les enjeux que vivent les élèves et le personnel de l'école, être au courant de tout ce qui se passe à l'école, la consultation auprès des élèves, le partage de la vision de chaque membre du CÉ et la connaissance de la réalité de l'école.

Comité de parents : rencontre une fois par mois, habituellement le lundi, le parent doit siéger sur le CÉ.

Comité E.H.D.A.A. : pour les parents ayant un enfant avec un plan d'intervention. Il est composé de parents, de directions, de professionnelles, etc. Vous avez reçu l'information par courriel. Notez que les membres sont élus.

Conseil d'administration : l'ancienne commission scolaire gérée par des commissaires a été modifiée pour un conseil d'administration il y a quelques années.

4.2 Présentation du rapport annuel du CÉ 2022-2023

Madame Laure Guéhéry en fait la lecture.

4.3 Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

Pour être membre en règle du CÉ, une formation est exigée. Cette formation donne toute l'information sur les sujets qui sont abordés lors des séances des CÉ, le rôle et les responsabilités des parents qui y siègent, etc. Un rapport annuel écrit est produit à la fin de l'exercice de son mandat. La Loi sur l'instruction publique prévoit qu'un minimum de 5 séances doit être tenu annuellement. Ici à l'ESLE, nous tenons 6 séances par année scolaire. Lors du premier CÉ du 24 septembre prochain, le calendrier des rencontres sera adopté. Le CÉ est composé de 6 parents, 4 enseignants, 1 membre professionnel, 1 membre du soutien, 2 représentants de la communauté et 2 élèves. Tous sont élus par leurs pairs. Le mandat d'un membre parent élu au CÉ est de 2 ans.

Le Comité de parents est un lieu d'échange direct entre les parents et le Centre de services scolaire des Navigateurs. Il est composé de membres provenant de chacun des conseils d'établissement des écoles du territoire du CCSDN. Les représentants du Comité de parents siègent avec la direction générale ou une direction générale adjointe du CSSDN.

5. Élection au conseil d'établissement et au comité de parents

Nous rappelons ici la tenue de 6 séances par année scolaire, d'une durée de 3 heures chacune, de 19 h à 22 h. La première séance doit avoir lieu avant le 30 septembre.

5.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection

II EST PROPOSÉ PAR madame Sonia Bédard que monsieur Pascal Blanchette soit nommé président d'élection.

Monsieur Blanchette accepte.

5.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

II EST PROPOSÉ PAR madame Sonia Bédard que madame Lynda Doiron soit nommée secrétaire d'élection.

Madame Doiron accepte.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-24-25-05

5.3 Procédure pour la mise en nomination

Madame Sonia Bédard rappelle qu'il y a 5 postes à pourvoir.

La procédure prévoit que, une fois la période de mise en candidature ouverte, les candidats peuvent être proposés de deux façons : un parent d'un élève peut être proposé par un autre parent éligible, ou encore un parent peut se proposer de lui-même.

À la fin des propositions, le président d'élection ferme la période de mise en candidature. Il demande aux candidats, si le poste les intéresse.

Si le nombre de candidatures est le même ou inférieur au nombre de places à pourvoir au sein du conseil, les candidats sont élus par acclamation.

Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes libres, des élections seront tenues.

À la suite de l'élection des parents membres, il sera possible de procéder, si cela est possible, à l'élection de parents substitués.

5.4 Élection aux postes de représentants des parents au conseil d'établissement

Le président d'élection, monsieur Pascal Blanchette, déclare les élections ouvertes.

Elle reçoit les mises en candidatures suivantes :

Madame Geneviève Deschamps se propose.

Madame Ève Lapointe se propose.

Monsieur Steve Guérin se propose.

Madame Stéphanie Gagnon se propose et se retirera par la suite.

Monsieur Martin Bussières se propose.

Monsieur Mourad Hachid se propose.

Madame Nadia Auclair se propose comme substitut.

Madame Cathie Picard se propose comme substitut.

Madame Laure Guéhéry se propose.

Madame Cynthia Doyon se propose.

La période de candidature pour l'élection de parents membres se termine et monsieur Pascal Blanchette déclare la fermeture des élections.

Considérant que 7 personnes se proposent pour les 5 postes à pourvoir, nous mettons en place les élections.

Des billets de vote et crayons sont distribués à tous les parents de l'assemblée afin de voter pour les 5 candidats.

Après le dépouillement des votes, les 5 membres sont nommés :

- ✓ Madame Geneviève Deschamps
- ✓ Madame Ève Lapointe
- ✓ Monsieur Martin Bussières
- ✓ Monsieur Mourad Hachid
- ✓ Madame Laure Guéhéry

AG-24-25-06

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Comme les personnes intéressées par les postes de substituts se sont déjà avancées, il n'y a pas de 2^e tour pour ces postes.

- ✓ Substitut 1 : Madame Nadia Auclair.
- ✓ Substitut 2 : Madame Cathie Picard.

AG-24-25-07

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Parmi les parents membres du conseil d'établissement : élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Pour permettre aux parents d'aller aux rencontres avec leur niveau, ce point n'a pas été fait. Il sera ajouté à la première séance du CÉ du 24 septembre 2024.

6. Période de questions

Il n'y a aucune question. Les parents se dirigent vers les rencontres de niveau aux différents endroits dans l'école.

7. Levée de l'assemblée

La séance de l'assemblée annuelle des parents est levée à 20h25.

AG-24-25-08

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ



Sonia Bédard
Directrice



Laure Guéhéry
Présidente